

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent,
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

ÇA et LA

C'est la semaine des étrennes, où chôme la politique. On ne songe qu'à faire plaisir à son prochain, les ministères en distribuant des croix, la Haute Cour en distribuant des acquittements, les Anglais en distribuant des coups. Pourtant, ça et là, dans l'affairement coutumier des occupations familiales, quelques faits intéressants.

C'est, d'abord, en Autriche, un fait divers qui donnera à réfléchir. Une mère, coupable de n'avoir pas soigné son enfant et de l'avoir laissé mourir, vient d'être pendue. On n'y va pas de main morte dans le royaume du vieux François Joseph. Cette sentence, assurément sévère, l'est-elle trop ?... Non, peut-être ! Le crime qui consiste à faire périr un enfant en lui refusant le biberon ou le sein, est plus grand que celui qui consiste à le tuer en le frappant, parce qu'il est plus dissimulé et plus lâche. — « Mon petit est mort, mon Dieu, quel malheur ! » gémit la mégère en se frottant l'œil du coin de son tablier. Mais la justice enquiert et découvre que le bambin est mort de faim. Le forfait est abominable et mérite la corde. L'empereur d'Autriche a eu raison de ne pas faire grâce.

Nos bons juges, toujours enclins à une pitié ridicule et qui va à l'encontre de l'idée même de justice, méditeront avec fruit ce petit fait divers.

L'annuaire du bureau des Longitudes vient d'accomplir — nous l'avons déjà dit — une petite réforme qui pourrait bien se généraliser. Pour la première fois, il remplace l'antique façon de compter les heures, par le compt de 1 à 24. La journée pour le Bureau des Longitudes, aura dorénavant vingt-quatre heures qui se suivront, au lieu d'avoir deux moitiés de 12 heures chaque. Le résultat sera le même, mais si nous l'adoptons, en France, nous nous mettrons à l'unisson de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Italie qui, sous la dénomination d'heure de l'Europe Centrale, l'ont déjà adopté.

Et puis, effet singulier et moral, il y aurait peut-être des gens qui auront plus de honte de se coucher à 24 heures qu'à minuit, comme il y en a qui paient plus facilement 90 centimes un pigeon que dix-huit sous !

En tout cas, il semble qu'on vivra plus longtemps en vivant 24 heures sans s'arrêter, qu'en recommençant perpétuellement le « tour d'un cadran. » Douze heures, c'est si vite passé !

La grande discussion de ces jours derniers a été de savoir si l'année 1900 commençait un nouveau siècle ou seulement finissait l'ancien. On a bien publié sur cette question palpitante la matière d'un volume et la presque unanimité a décidé que l'année 1900 appartenait encore au XIX^e siècle. La chose va de soi.... Mais reprendre la discussion sur ce point serait assommant pour nous, n'est-ce pas, et nous rengeâmes notre démonstration !!!

Le Sénat s'est prononcé. Ainsi que l'écrit notre confrère dans le

Matin, personne ne reprochera leur indulgence aux juges de la Haute Cour. Des condamnations sévères étaient parfaitement inutiles. L'important n'était pas de sévir avec rigueur, mais de montrer par ce procès à ceux qui seraient tentés de recourir à des procédés de factieux pour changer la forme du gouvernement, que la République a les moyens de se défendre.

Il est infiniment probable que le personnel que nous avons vu défier devant la Haute Cour, profitera de la petite leçon qui lui a été donnée. Accusés et témoins, amis des accusés, n'éprouveront sans doute pas, avant longtemps, le besoin de jouer aux conspirateurs.

Ils auront, en effet, compris qu'il faut tenir en mains d'autres atouts pour faire un coup d'Etat ou une révolution, et qu'ils étaient vraiment de trop minces personnages pour imposer un changement de régime au pays, qui ne les avait pas priés de s'occuper de ses affaires.

Notre confrère ajoute : S'ils veulent nous gratifier du gouvernement de leur choix, qu'ils trouvent le moyen de convertir à leurs idées les électeurs, qu'ils envoient au Palais-Bourbon une majorité décidée à établir soit la monarchie, soit la République plébiscitaire, et alors on pourra causer.

C'est aussi notre avis.

C. R.

LA HAUTE COUR

Audience du 4 Janvier 1900

Enfin, justice est rendue. La Haute Cour a prononcé son arrêt contre les accusés.

A l'ouverture de l'audience, M. Fallières donne lecture de l'arrêt, et ordonne la mise en liberté immédiate des acquittés.

Puis l'avocat de M. Buffet prend la parole sur l'application de la peine ; puis, MM. Buffet, Déroulède, Guérin, prononcent à leur tour quelques phrases pleines de dépit, de haine, contre les juges, et d'espoir qu'un jour, peut-être, ils recommenceront....

La Haute Cour se retire alors pour délibérer sur l'application des peines :

A la reprise de l'audience publique, le président donne lecture des condamnations : M. Buffet est condamné à 10 ans de bannissement par 115 voix contre 22 pour 5 ans de la même peine, et 38 abstentions.

M. de Lur-Saluze également, est condamné à 10 ans de bannissement, par coutumace, par 131 voix : 15 voix se sont prononcées pour 5 ans et il y a eu 60 abstentions.

M. Déroulède est condamné à 10 de bannissement par 115 voix contre 29 voix qui se sont prononcées pour 5 ans, et 51 abstentions.

Enfin Guérin est condamné à 10 ans de détention par 127 voix. Il y a eu 52 abstentions et 26 voix pour des peines diverses.

Les diverses peines encourues au cours des débats, se confondent avec cette condamnation.

Immédiatement les exilés sont tenus d'indiquer l'endroit sur lequel ils désirent être dirigés. M. Déroulède a choisi Saint-Sébastien ; M. Buffet, la frontière belge.

Pendant la lecture de leur condamnation, les accusés ont eu une attitude calme ; dans le silence le plus complet, ils ont écouté l'arrêt.

Toutefois lecture finie, des tribunes des cris divers sont poussés par les amis des con-

damnés : Des jeunes royalistes, hurlent Vive Buffet, Vive l'armée, A bas la Haute Cour, cependant que M^{me} Gyp glapit « Vive Déroulède ».

Mais c'est fini, les accusés montent en voiture et sont conduits sous bonne escorte en prison.

Sur le parcours, quelques cris de Vive Guérin ont été poussés ; en somme, il n'y a eu aucun incident notable :

La Haute Cour a terminé ; mais au mois de février, dit-on, elle se réunira à nouveau pour juger Marcel Habert et Lur-Saluze, s'il prend fantaisie à celui-ci de venir purger sa contumace. Ce qui n'est pas probable.

En attendant, les sénateurs sortants vont préparer leurs élections du 28 janvier.

Après la Haute Cour

M. Jean Buffet, inspecteur des finances, frère de André Buffet, le condamné de la Haute Cour, vient d'adresser sa démission à M. Caillaux, ministre des finances.

Hier matin, vers 4 heures, Déroulède et Buffet ont été extraits de la prison de la Santé et conduits à la gare du Nord, pour la Belgique ; quatre journalistes assistaient au départ. Aucune manifestation n'a eu lieu.

MM. Déroulède et Buffet sont arrivés à Blandain, (frontière belge) ils sont repartis presque immédiatement pour Tournay et Bruxelles. Aucun incident à signaler.

MM. Dumontel et Henri Galli ont reçu hier la dépêche suivante :

« De Blandain, 10 heures 12 matin. — De la frontière maintenant franchie, je vous envoie et vous prie de transmettre à nos amis mon premier et triste salut. Les parlementaires m'ont mis hors de France, comme ils m'avaient mis hors la loi. Mais il y a toujours une France, il y aura bien un jour une loi et vous me reverrez et ils me reverront. Vive quand même la République, mais à bas ces républicains-là. »

M. Buffet est arrivé à la gare du Midi à Bruxelles hier à 1 heure 8 venant de Blandain. Il a pu quitter la gare sans être reconnu. Il s'est rendu à l'hôtel de Flandre où il occupe la chambre 32. M. Buffet s'est refusé à toute interview. Il a fait cette après-midi une promenade dans la ville.

La détention de Guérin

Du Figaro : La loi strictement appliquée dans toute sa sévérité comporterait le transfert de Guérin dans une forteresse, à Thouars ou en Belle-île-en-Mer par exemple, avec un régime particulièrement dur. Mais M. Waldeck-Rousseau, d'accord avec ses collègues, a décidé d'apporter tous les adoucissements possibles à la peine qui vient d'être prononcée, et c'est ainsi que M. Jules Guérin, dans la maison centrale où il sera transféré, aura la faveur d'un traitement qui se rapprochera beaucoup de celui que subissent les prisonniers politiques.

INFORMATIONS

Les élections sénatoriales

Une dépêche du Mans au Figaro fait prévoir que les trois sénateurs sortants de la Sarthe, MM. Cordelet, Laporcher et Legludic, auront comme concurrents MM. Cavai-

gnac, député ; Quesnay de Beaurepaire et Avice, maire d'Allonnes, tous trois nationalistes.

Un punch d'honneur

Le comité d'action pour les réformes républicaines doit offrir un punch mercredi 10 janvier, à huit heures et demie, aux représentants autorisés du parti radical, anciens présidents du conseil et présidents des groupes parlementaires : MM. Henri Brisson, Léon Bourgeois, René Goblet, Sarrien, Maxime Lecomte, Isambert, de La Porte, Pelletan et Louis Lucipia. Cette manifestation républicaine aura lieu dans les salons du grand Véfour, au Palais-Royal.

La politique dans l'armée

M. le général de Galliffet, ministre de la guerre, vient d'adresser aux commandants de corps d'armée la circulaire suivante :

Le Ministre de la guerre à MM. les gouverneurs de Paris et Lyon, les généraux commandant les corps d'armée et M. le général commandant la division d'occupation de Tunisie.

Mon cher général,

La communication qui vient de m'être faite d'un ordre du jour récent m'a permis de constater des tolérances fâcheuses auxquelles j'ai décidé de remédier. J'interdis en conséquence de la façon la plus absolue l'introduction par un moyen quelconque dans les cercles d'officiers et sous-officiers et dans tous les bâtiments militaires, des journaux, revues, brochures et autres écrits qui attaquent de parti pris les institutions nationales, le président de la République et le gouvernement. Parmi ces publications, les unes excitent les soldats à l'indiscipline et au mépris de leurs chefs ; les autres excitent ces chefs à la révolte et au mépris des pouvoirs établis. Les unes et les autres seront comprises dans la même mesure d'exclusion.

GALLIFFET.

Académie française

L'Académie française, au cours de la séance d'hier, a fixé au jeudi 1^{er} février la réception de M. Deschanel, président de la Chambre, élu membre de l'Académie en remplacement de M. Hervé. C'est M. Sully-Prudhomme, ainsi que nous l'avons déjà dit, qui répondra à M. Deschanel.

Les vins

Contre ses vieilles habitudes, la direction des contributions directes vient de donner une estimation de la production des vins de 1899. Elle évalue la récolte à 47,900,000 hectolitres, soit une augmentation de 15,000,000 d'hectolitres sur l'année précédente et de 13,400,000 sur la moyenne des dix années précédentes. Donc, abondante et belle année, car les vins de qualité supérieure sont en augmentation d'un tiers, par rapport à la récolte précédente. Selon les prix moyens de vente par les récoltants, dans les divers départements, l'ensemble de la récolte pourrait être évalué à 1,249,400,000 fr. En ajoutant à la récolte de la France proprement dite celle de la Corse, 250,000 hectolitres et celle de l'Algérie, 4,050,000, on arrive au total de 52,800,000 hectolitres. Cette récolte, contre l'habitude, dépasse la consommation ordinaire de la France.

Les opérations militaires de Kouang-Tcheou

Voici la liste des hommes tués ou blessés dans le courant des opérations militaires de Kouang-Tcheou :

Affaire du 5 novembre. — Blessés :

CHRONIQUE LOCALE

Conseil de Préfecture

Présidence de M. Lapparra

Le Conseil de préfecture s'est réuni hier à 2 heures, sous la présidence de M. Lapparra, pour statuer sur l'affaire suivante :

Le sieur Lavergne Bernard, ancien fermier des droits de place de Cahors, contre la commune de Cahors. Demande en interprétation des articles 19 et 22 (tarif annexé au cahier des charges).

Le Conseil de préfecture, après plaidoirie de M^e de Valon, pour le sieur Lavergne, et de M^e Lagarrigue pour la ville, a mis l'affaire en délibéré.

La Fermeture de la Chasse

La chasse sera fermée dans toute la France le dimanche 4 février.

CAHORS

LES INSULTES DE L'HOMME AUX PANTALONS

L'abbé Magne publie dans la *Croix* et dans la *Défense*, ce qui est la même chose, une lettre ouverte au Directeur du *Journal du Lot*, qui se termine par ces mots :

Nous ne parlerons plus de l'affaire des Carmes, soit ; mais personne au monde, je l'espère, n'a le droit de me défendre d'appeler tous mes insulteurs des lâches, puisqu'ils me diffament sachant bien que je suis baïllonné.

Ce prêtre a toutes les audaces ! S'il veut s'assurer du degré de lâcheté du Directeur du *Journal du Lot*, qu'il retourne sa robe et sa conviction sera vite faite. Dans le cas contraire, il nous permettra de penser, avec tout le monde, qu'il n'insulte les gens que parce qu'il sait que sa soutane le met à l'abri d'une... riposte énergique. — (Voir l'article Depeyre !)

Et qu'il ne vienne pas nous dire que son caractère de prêtre ne lui permet pas de répondre à notre défi. Quand, au cours d'une campagne électorale, répondant à l'interruption d'un électeur : « vous n'êtes pas un homme » ce prêtre s'écrie : « Je ne suis pas un homme !... J'ai une soutane, en effet, mais sous cette soutane il y a des pantalons, et dans ces pantalons... » — n'allons pas plus loin par respect pour nos lecteurs — quand un prêtre, disons-nous, est capable de tenir un pareil propos, la soutane ne doit guère l'embarasser.

Nous pourrions, au surplus, — ce qui viendra sans doute — reproduire ici même, certaine lettre écrite en 1897 par le même prêtre et dans laquelle il indique lui-même le cas qu'il fait de sa soutane.

Sans remonter aussi loin, ne montrant-il pas, dernièrement encore, le singulier respect qu'il a pour la soutane en insultant, sur le boulevard, en présence de plusieurs témoins, son évêque devant lequel il s'incline très jésuitiquement dans son journal ?

Ne vous semble-t-il pas qu'un pareil prêtre, est parfaitement qualifié, aujourd'hui, pour traiter quelqu'un de lâche. En vérité c'est à croire qu'il n'a de l'admiration pour sa soutane que lorsqu'elle vient à point pour constituer une barrière entre lui et les personnes qu'il insulte.

Nous tenons cependant, pour les lecteurs impartiaux, à démontrer combien M. Magne est de mauvaise foi — cela ne surprendra personne — dans sa note de ce jour.

Il laisse croire, — parce qu'il est à bout d'arguments — qu'il répond à un article visant uniquement l'affaire des Petits Carmes.

Il ment. Nous avons simplement et très brièvement commenté un mémoire de M. Munin-Bourdin et nous avons constaté que, une fois de plus, Magne était pris en flagrant délit de mensonge. C'était là une accusation précise, indépendante de la question des Petits Carmes. Nous accusons Magne d'être

un menteur. Cette accusation nous la maintenons, prêt que nous sommes à en donner des montagnes de preuves. Il ne s'agit pas là, nous le répétons, de l'affaire des Petits Carmes. Magne n'est donc pas baïllonné. Il a toute liberté pour répondre. Qu'il le fasse au lieu de prendre la tangente en insultant ses adversaires ; il peut être certain que nous le suivrons sur ce terrain, comme sur tous ceux où il lui plairait de nous conduire.

Au reste nous ne lâcherons pas ainsi cette discussion et nous espérons bien montrer prochainement — pour les quelques personnes qui l'ignorent encore — quelle est la moralité du Monsieur.

Cela seul suffira pour enlever toute espèce de portée aux injures publiées sous sa signature.

A. COUESLANT.

Une lettre de M. l'abbé Viguié

Nous recevons la lettre suivante :

M. le Directeur du « Journal du Lot ». Vous avez reproduit, dans le dernier numéro de votre journal, une lettre que M. E. Depeyre m'adressait dimanche, par l'entremise de l'Express du Midi.

J'ai l'honneur de vous envoyer, sous ce pli, une copie de la réponse que je lui fis tenir mardi 3 janvier.

Je vous prie et, au besoin, vous requiers de l'insérer dans le plus prochain numéro du Journal du Lot.

Recevez, Monsieur, mes salutations.

J.-C. VIGUIÉ.

Nous pensions qu'en réponse à la lettre qu'on va lire, M. Depeyre aurait riposté énergiquement comme il l'avait laissé entendre dans sa première à M. Viguié.

Nous nous trompons, l'Express d'aujourd'hui publie bien une réponse de M. Depeyre, mais combien pâle et insignifiante à côté de la première !

Peu nous importe du reste la façon imprévue dont se termine cet incident. Les rieurs changent de camp, voilà tout.

Voici la lettre de M. Viguié que la loi nous oblige à insérer :

A Monsieur E. Depeyre, correspondant extraordinaire de l'Express du Midi

Vous ne faisiez pas « fausse route », Monsieur, en pensant que l'abbé Viguié, rédacteur ordinaire de la *Défense*, était l'auteur de l'entrefilet paru sous sa signature, dans le dernier numéro de ce journal, et la perplexité où vous prétendez être à ce sujet, me semblerait très étrange si je n'y démêlais un artifice de langage dont il est facile de comprendre le but.

Quant à moi, en lisant votre nom au bas de la lettre que vous m'adressiez dimanche, par l'intermédiaire de l'Express du Midi, je n'en pouvais croire mes yeux.

J'avais bien entendu dire que l'X... de l'Express et vous ne faisiez qu'une seule et même personne. Ceux qui me l'affirmaient l'avaient appris, disaient-ils, dans un cercle auquel je suis, je l'avoue, « bien étranger », et ils s'appuyaient sur un mot de votre journal, que je n'ai point lu, et qui désignait un certain M. Octave Depeyre, dont j'ignorais absolument l'existence, comme l'auteur responsable des renseignements publiés sur l'affaire des Petits-Carmes.

J'ai toujours protesté contre une imputation que j'estimais fautive et outrageante. Je ne reconnaissais, dans les articles signés du mystérieux pseudonyme, ni l'élévation de caractère, ni la loyale franchise, ni les qualités de style que je vous croyais. Je me suis trompé. Je le regrette pour vous et pour moi. Et si vous me permettez de vous emprunter l'expression d'un sentiment que vous avez éprouvé à mon égard et dont je vous remercie, j'ajouterais que j'en souffre cruellement.

Lorsque j'écrivis mon entrefilet à l'Express du Midi, je voulus frapper fort, pour essayer de débusquer son correspondant anonyme — comme on frappe sur un terrier, pour faire sortir un lapin qui se cache. Je ne savais pas, Monsieur, que le lapin... c'était vous.

Vous vous plaignez d'avoir reçu des coups qui, dans ma pensée, ne vous étaient pas destinés. Voilà à quoi on s'expose lorsqu'on se couvre d'un masque et qu'on attaque dans l'ombre.

Vous cherchez à vous excuser en déclarant que vous avez fait simplement du reportage. Piètre excuse, en vérité !... Un Depeyre, s'affubler de la déroque de reporter pour dire à quelqu'un — mettons des choses désagréables — sans avoir besoin de livrer son nom, fi donc !...

J'ignore, Monsieur, ce qu'on peut penser de cela dans votre monde. Mais moi qui n'ai pas l'honneur, parfois un peu lourd, de porter un nom historique, je trouve que le geste n'est pas beau et n'a rien de chevaleresque.

En ce faisant, vous avez voulu, je crains, satisfaire une rancune. Or, s'il est des passions qui élèvent, il en est d'autres qui nous abaissent singulièrement, et la rancune est de celles-là.

Mais je m'aperçois que je vous prêche... Voilà ce que c'est, Monsieur, que d'engager une polémique avec « une soutane ». Vous la

menacez d'un soufflet — à mots couverts et en sous-entendu. Elle vous répond par un sermon. J'en conviens, la partie n'est pas égale.

Vous ajoutez qu'en écrivant vos articles vous ne faisiez que répéter ce qui se disait autour de vous. J'ai, pour ma part, entendu dire beaucoup de choses autour de moi, sur certaines personnes de Cahors, et il ne m'est jamais venu à la pensée de les publier dans mon journal, même en m'abritant sous le voile de l'anonymat.

Mais mon entrefilet de dimanche ne visait pas seulement l'anonymat gardé par le correspondant de l'Express du Midi. Je reprochait aussi à X... d'attaquer des gens qui ne pouvaient plus se défendre.

Vous répondez à cette accusation en insinuant que vous ignoriez la situation faites à « mes clients ». Cette ignorance m'étonne. Vous parlez, en effet, dans votre article du 27 décembre, de « certains passages » de la dernière lettre de Monseigneur reproduits par la presse locale. Or, le seul passage reproduit est celui-là même qui enchaîne la liberté de MM. Magne.

Il enchaîne également la mienne, comme vous l'avez judicieusement supposé, et celle aussi de tous les prêtres du diocèse. Si j'ai pu écrire l'entrefilet de dimanche sans desobéir aux ordres de mon Evêque, devant lesquels je m'incline respectueusement, ce n'est pas en vertu d'« une exception faite en ma faveur », c'est parce que je me contentais de flétrir les attaques anonymes, sans entrer dans le fond même du débat.

Voilà pourquoi, Monsieur, je ne répondrai rien aux insinuations que vous persistez à lancer contre M. Magne. C'est un terrain sur lequel il ne m'est pas permis de m'aventurer.

Parlons maintenant, si vous le voulez bien, de ce mépris public auquel je vouais la double lâcheté de X... Quoi que vous en disiez l'expression n'était pas trop forte et elle rendait fidèlement, non seulement ma propre pensée, mais aussi l'impression éprouvée par beaucoup de lecteurs de vos articles.

Vous faites partie, Monsieur, d'une petite coterie, absolument fermée, et vous vous figurez que tout le monde pense et parle comme on parle et comme on pense autour de vous. C'est une erreur.

Je me trouvais, mercredi, loin de Cahors, dans une nombreuse réunion qui comptait plusieurs abonnés de l'Express du Midi. On y lut votre dernier factum qui avait paru le matin même. Il provoqua une indignation unanime... Si le proverbe dit vrai, votre oreille gauche a dû tinter furieusement ce jour-là.

Je pourrais vous citer nombre de lettres qui prouvent combien ce sentiment est général. Je me contenterai de détacher de l'une d'elles un passage qui reproduit presque textuellement les termes de mon entrefilet — qu'on venait d'imprimer au moment où je l'ai reçue. — Son auteur est un écrivain de race, un poète délicat, qui collabore, à ses moments perdus, à une Revue que vous connaissez bien : le *Correspondant*. Voici ce qu'il disait :

Au moment de reproduire cette phrase, je m'arrête. L'Express ne consentirait jamais à l'insérer et jeterait ma réponse au panier. Si pourtant vous désiriez prendre connaissance de la lettre je la mets à votre disposition.

Vous le voyez, Monsieur, le mépris public dont je parlais n'est pas uniquement celui de la rédaction de la *Défense*. De celui-là vous faites bon marché. Libre à vous. Pour ma part, j'attache plus de prix à l'estime d'un honnête homme avec qui j'ai toujours eu de courtoises relations.

Vous prétendez, il est vrai, que j'ai prodigué ce mépris à mes adversaires. Vous vous trompez, Monsieur, je ne suis pas aussi prodigue que vous voulez bien le dire. J'ai flétri, en effet, les procédés déloyaux de certains journaliers qui se croyaient tout permis contre moi parce que je porte une soutane. Mais je n'ai jamais recouru à ce moyen, comme vous semblez l'insinuer, pour esquiver une discussion. Il n'est pas dans mes habitudes de désertier le champ de bataille sous quelque prétexte que ce soit. Je me défends de mon mieux, j'attaque quelquefois et je signe toujours.

Vous avez fini par le faire, vous aussi, et je reconnais volontiers qu'il vous a fallu du courage. Mais, comme les carabiniers d'Offenbach, ce courage a eu le tort d'arriver trop tard.

Me permettez-vous, en terminant, de vous donner un conseil ?... Le voici, à tout hasard : vous en ferez l'usage que bon vous semblera.

En vous livrant au reportage anonyme, vous avez suivi une voie indigne de vous. Votre situation et votre talent vous appellent plus haut. Il est de nobles causes à soutenir et à défendre. Laissez à d'autres les basses besognes de presse. Faites du journalisme en compagnie des Ribès-Méry, des Duché, des Cassagnac, des Havard et de ce Ménélique à qui mon nom, s'il le lit dans l'Express, rappellera des souvenirs vieux déjà d'un demi-siècle. Là, du moins, vous ne serez pas déplacé.

J'ai fini. J'avais promis de ne plus répondre à X... dans la *Défense* et dans la *Croix du Lot*. Je n'ai jamais eu, je l'avoue, de faible bien prononcé pour les mathématiques et je n'aime guère à dégager les inconnues.

Mais puisque je vous trouve en face de moi, je ne demande pas mieux que de continuer avec vous, dans l'Express, la conversation commencée, à condition que vous la maintiendrez sur un terrain où je puisse vous suivre.

Je vous avertis seulement que je suis un peu long ; vous avez pu vous en apercevoir. Si cela ne vous effraie pas, allons-y. Je suis, Monsieur, votre serviteur.

Abbé J.-C. VIGUIÉ.

Cahors, 3 janvier 1900.

l'adjudant Rozier, le soldat Pister, le sergent Hauvy, le soldat Petit et les canonniers Acéline et Bonnet.

L'adjudant Rozier et le soldat Pister sont morts des suites de leurs blessures.

Affaire du 16 novembre. — Tués : Le canonnier Malroux et le soldat d'infanterie de marine Mascam. Blessés grièvement, les soldats Rougemain, Brenot, et Vollet. Blessés légèrement : le sous-lieutenant d'infanterie de Wavrechin, le caporal-fourrier, Bomboy, les soldats Lévêque, Mouchat, Bouchet, Beaudoin, Thomas, Tarel et le canonnier Le Boursicot.

Les noms des tués et des blessés de ces deux affaires sont parvenus par courrier au ministère de la marine; les familles ont été prévenues immédiatement.

La « Gironde »

Le paquebot « la Gironde », sur le sort duquel on a manifesté quelques inquiétudes, doit, d'après son tableau de marche, être arrivé le 4 janvier à Diégo-Suarez.

La compagnie des messageries maritimes, n'a, il est vrai, reçu aucune nouvelle de son bâtiment depuis quelques jours, mais elle ne s'en montre nullement inquiète, car les commandants de paquebot en cours de route n'envoient de communication qu'en cas d'accident ou d'incident.

Les 56 réservistes d'Auxerre

On sait qu'il y a quelques mois, à la suite d'une période d'exercices militaires, cinquante-six réservistes d'Auxerre se plainquirent, par voie de pétition, au ministre de la guerre d'un de leurs officiers qui, disaient-ils, les avait outragés par ses paroles. Les signataires de cette pétition furent panis d'une peine variant entre quatre et soixante jours de prison. L'officier fut, du reste, lui-même frappé d'une peine de huit jours d'arrêts. Quelques-uns des réservistes signèrent un recours au Conseil d'Etat contre la décision ministérielle.

M. Delpach, sénateur, membre du Comité de la Ligue des Droits de l'Homme, intervint auprès du général de Galliffet, qui décida que les hommes punis ne seraient pas appelés à faire leur peine.

Toutefois, la question de droit restait posée devant le Conseil d'Etat. Le ministre de la guerre pouvait-il frapper des citoyens qui, n'étant plus sous le coup de l'autorité militaire, avaient fait usage du droit de pétition. Appelé à répondre au recours des réservistes d'Auxerre, le ministre de la guerre vient de se prononcer pour la négative. Il déclare avoir annulé par la lettre du 20 novembre 1899, adressée au général commandant le 5^e corps, la punition infligée aux requérants ; il reconnaît, en outre, que, dans l'état actuel de la législation, la punition disciplinaire infligée aux réservistes signataires de la protestation susvisée, après la rentrée dans leurs foyers, ne pouvait être maintenue.

L'empereur Guillaume en France

Le *Volkszeitung* prétend que l'empereur Guillaume se rendra en France au mois de mai ou juin, avec une escadre composée de deux cuirassés de premier rang et de deux petits croiseurs.

Tirages Financiers

Obligations Ville de Paris 1894-1896
 Le numéro 299,606 gagne 100,000 fr.
 Le numéro 209,545 gagne 20,000 fr.
 Les deux numéros 249,370 — 352,585 gagnent 10,000 francs.
 Les trois numéros 276,442 — 322,191 — 146,702 gagnent 2,500 fr.
 Les quatorze numéros suivants gagnent 1,000 fr. :
 347,866 — 319,296 — 338,252 — 21,126 — 245,508 — 43,297 — 400,175 — 392,008 — 99,577 — 245,128 — 432,288 — 228,242 — 185,862 — 232,348.

Foncières 1879

Les deux numéros suivants gagnent chacun 100,000 fr. : 145,396 — 454,514.
 Le numéro 1,265,269 gagne 25,000 fr.
 Les deux numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. : 697,265 — 1,401,505.
 Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. :
 940,272 — 1,153,100 — 1,525,977 — 1,610,166 — 1,621,685.
 Quatre-vingt-dix numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Foncières 1885

Le numéro 641,318 gagne 100,000 fr.
 Le numéro 557,671 gagne 25,000 fr.
 Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 105,120 — 305,240 — 433,365 — 840,738 — 878,581 — 910,503.
 Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Tabacs

Nous avons donné jeudi la liste des experts des planteurs. Voici d'autre part la liste des experts de l'administration :

CAHORS

Première Commission

MM. Roqués, entrepreneur. Puel, contrôleur.

Deuxième Commission

MM. Royer, contrôleur principal. Puech, adjoint au contrôleur principal.

SOULLAC

MM. Gilliard, entrepreneur. Arène, contrôleur principal.

Permis de culture

La commission de répartition des permis de culture de tabac se réunira à l'hôtel de la préfecture le 16 janvier 1900.

Conférences Populaires

Le mercredi 10 janvier, aura lieu à 8 heures 1/2 du soir à l'Hôtel de ville, une conférence faite par M. Cahier, professeur à l'Ecole normale de garçons qui traitera le sujet suivant :

Quelques poisons.

Causerie de morale

M. Darbon, professeur de philosophie au Lycée Gambetta, reprendra ses causeries de morale, à l'Hôtel de ville, samedi 6 janvier à 8 heures 1/2 très précises.

Il traitera du « Pessimisme dogmatique. Schopenhauer et la doctrine du mal universel ».

MAIRIE DE CAHORS

Cantines Scolaires

Le Maire de Cahors a l'honneur d'inviter les parents des enfants qui fréquentent les écoles des rues du Lycée et Fénelon, des places Thiers et des Petits-Bougeries, à se faire inscrire chez les directeurs et directrices de ces écoles, s'ils sont dans l'intention d'envoyer leurs enfants aux cantines scolaires.

D'après le projet de la Commission, nommée par le Conseil municipal, ces cantines seraient ouvertes pendant la mauvaise période d'hiver à midi dans chaque école, sauf le dimanche et le jeudi.

Le prix du repas, composé seulement de soupe et d'un plat de viande ou de légumes, serait de 0,10 c. payable la veille au matin à chaque école.

L'inscription demandée est nécessaire afin de permettre aux organisateurs d'être à peu près fixés sur l'installation et la dépense à faire.

Avenir Cadurcien

Dans leur assemblée générale du 3 janvier courant, les membres de la Société L'Avenir Cadurcien ont composé leur bureau pour l'année 1900, comme suit :

Président d'honneur : M. Henri Valette, officier de l'instruction publique.

Président : M. Bach, négociant. Vice-Président, M. Aubran, négociant. Directeur, M. François Rivière. Sous-Directeur, M. Arnaud Pouzergues. Secrétaire, M. Henri Lajaunie. Trésorier, M. Jules Astruc. Archiviste, M. Eugène Linsac.

Membres de la Commission extérieure :

MM. Daynard, Directeur du Crédit Foncier ; Girma, libraire-éditeur ; Lacoste, professeur de musique ; Robert, agent d'assurances ; Bruel, banquier ; Lacaze, avoué ; Course, négociant ; Séguy, avocat ; Lahontaa, photographe ; Jacques Valette.

Membres de la Commission intérieure

Choisis parmi les membres exécutants :

MM. Ferrière, Sor, Mullot, Sarrazin, Marty, Soulié, Delpérié, Mercier.

La Commission de l'Avenir Cadurcien a l'honneur d'informer les musiciens de la ville de Cahors qui désireraient faire partie de la Société, qu'ils recevront le meilleur accueil.

La population cadurcienne sera certainement très heureuse de voir la Société se fortifier par le concours de nouveaux éléments.

Pour la Commission :

Le Secrétaire Commissaire,

HENRI LAJAUNIE.

Mouvement de la population

Voici le mouvement qui s'est opéré pendant le mois de décembre dernier, parmi la population de notre ville :

Naissances, 17 ; mariages, 4 ; divorces 2. Décès, 55, dont 3 de moins d'un an ; 5 de 1 à dix-neuf ans ; 5 de vingt à trente-neuf ans ; 5, de quarante à cinquante-neuf ans ; 37, de soixante ans et au-delà.

Les causes de ces décès sont : Phtisie pulmonaire, 2 ; tuberculose, 1 ; cancer, 1 ; méningite simple, 2 ; congestion, 8 ; paralysie, 1 ; ramollissement cérébral, 2 ; maladie organique du cœur, 10 ; bronchite aiguë, 2 ; bronchite chronique, 4 ; pneumonie, 6 ; diarrhée, 1 ; débilité congénitale, 1 ; sénilité, 8 ; autres causes de mort, 4 ; mort violente, 1 ; cause restée inconnue, 1.

Résumé. — Voici le résumé des registres de l'état civil de la ville de Cahors pendant l'année 1899 :

Population, 14,502 habitants ; décès, 361 ; naissances, 182 ; mariages, 65 ; divorces, 5.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 30 décembre 1899 au 6 janvier 1900

Naissances

Raynal Marcelle, rue des Capucins. Calmon Jeanne-Catherine, rue Lastié, 7. Aymeric Marie-Henriette, rue Fénelon, 8.

Publications de Mariage

Laval Antoine, cultivateur, et Breil Marie, sans profession.

Parazines Henry, cordier, et Berhier Marguerite, sans profession.

Bernissau Julien, ouvrier Boulanger, et

Guitard Adèle-Marie-Marguerite, sans profession.

David Pierre, cultivateur, et Castes Nancy, sans profession.

Décès

Pertuzat Jean, boulanger, 30 ans, rue Pégri, 6

Decremps Christine, veuve Teissèdre, 74 ans, sans profession, à l'hospice.

Astruc Etienne, ancien maçon, 80 ans, rue des Elus, 4.

Séguy Pierre, cordonnier, 63 ans, rue de Fouilhac, 28.

Second Marie, épouse Garrigou, 71 ans, sans profession, rue des Badernes, 18.

Arrondissement de Cahors

PUY-LE'EVÈQUE — Disparu. — Le nommé Basse, parti de Puy-l'Evêque le 16 décembre au soir, pour se rendre à Najac (Aveyron), voir une de ses sœurs, n'a pas reparu ici ni donné de ses nouvelles depuis lors. Arrivé à Najac le 17 au soir à 5 heures, et ayant appris que sa sœur était décédée il est reparti le même soir à 7 heures et demie. Depuis toutes les recherches faites pour le retrouver sont demeurées infructueuses. Voici son signalement. Taille 1 mètre 55 environ, âge 75 ans, teint brun, complètement rasé ; portant un pantalon noir, une longue blouse en coton noir, un chapeau feutre noir et une paire de sabots, marchant très difficilement avec un bâton.

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sont priées de les faire parvenir dans le plus bref délai à M. Basse fils, à Puy-l'Evêque (Lot).

MERCUES. — Révision des Listes électorales. — M. Capy, le sympathique conseiller municipal de Mercuès, est nommé délégué administratif pour la Révision des Listes électorales.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Au collège. — Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, M. Rigaldies, professeur de philosophie au collège de Figeac, est nommé principal du collège d'Eymoutiers (Haute-Vienne).

— Sauvetage. — Ces jours derniers, la dame Calmels, matelassière au faubourg du Pin, s'était rendue en face le moulin de Paramelle pour nettoyer dans le Célé un ustensile de cuisine.

Ayant fait un faux pas, cette malheureuse tomba dans l'eau, qui a à ce point près de quatre mètres de profondeur. Elle put cependant crier au secours, et deux braves citoyens, Jules Dournes, receveur d'octroi, et Lagarrigue, jardinier, s'empressèrent de descendre sur la berge et parvinrent, après beaucoup d'efforts, à retirer saine et sauve cette mère de famille. Nos félicitations à ces deux dévoués sauveteurs.

— Victime du travail. — Un accident bien malheureux est arrivé jeudi aux mines argentifères. Le nommé Jean Pezet, ouvrier mineur, a eu le visage brûlé par l'explosion d'un trou de mine. Un œil a été atteint, mais grâce aux soins qui lui ont été prodigués immédiatement, sa vue ne paraît pas en danger.

— Orphéon. — A l'occasion du concours-festival qui doit avoir lieu à Saint-Céré au mois de juin prochain, les membres de l'« Union fraternelle » font appel à tous les anciens orphéonistes et les invitent à se faire inscrire sans retard.

BAGNAC. — La foire. — Notre foire du 3 janvier, une des plus fortes de l'année, avait attiré un très grand nombre d'acheteurs étrangers au pays. Transactions toujours très lentes sur les bœufs d'élevage et d'attelage Baisse sensible sur les cochons gras : charcuterie de 88 à 92 fr. les 100 kilos. La graisse de 94 à 100 fr. Les veaux ont été payés comme précédemment 75 et 80 c. le kilo.

BULLETIN FINANCIER

Le mouvement de reprise s'est accentué, les affaires du reste ont été sensiblement plus actives que ces jours derniers.

Le 3 0/0 a passé de 99,25 à 99,40 ; le 3 1/2 0/0 de 102,05 à 102,55.

La Banque de France à 4,225 n'a pas varié. Le Crédit Foncier est en hausse de 7 fr. à 727.

On peut mettre avec profit en portefeuille, l'obligation communale 3 0/0 de 1880 qui court au tirage de 318 lots par an pour une somme de 1.200.000 fr. En l'achetant au cours d'aujourd'hui on fait un placement à 3,10 0/0 sans compter les lots.

Le Comptoir National d'Escompte se traite à 615 ; le Crédit Lyonnais en hausse de 5 fr. ferme à 1 002 et la Société Générale à 600.

Nos chemins clôturent : le Lyon à 1.815, le Midi à 1.335, le Nord à 2.165 et l'Orléan à 1.720.

Le Suez a passé de 3.510 à 3538.

Tous les fonds étrangers sont en hausse : L'Extérieure à 67,40, l'Italien à 94,40. le Portugais à 23,20, le Russe 3 0/0 1891 à 86,15, le Turc D à 22,70 et la Banque Ottomane à 563.

ETRENNES MUSICALES

Jusqu'au 31 janvier prochain, la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avannes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

X

DOUX LIENS

— Je... il... je veux dire la fenêtre était ouverte quand il est passé ; il s'est arrêté pour causer, bégaya Agnès, de plus en plus embarrassée.

— Sans doute, dit Rose, mais il ne se serait pas arrêté s'il ne vous avait déjà connue ?

— Je... je l'avais déjà vu une fois... par hasard. Je ne le connais pas.

Elle s'arrêta en regardant Rose d'un air suppliant.

C'était une jeune enfant, presque une enfant, très timide et redoutant évidemment de nouvelles questions.

— C'est bien, dit Rose froidement ; si vous ne voulez rien me dire, vous en avez le droit.

Il ne vous a jamais fait la cour ?

— Oh ! non ! non !

— Alors, je ne vois pas pourquoi vous rougissez tant. Que faites-vous ?

— Je travaille au paletot de Mlle Evelyne.

— Le paletot de Mlle Evelyne attendra, car il me faut ma robe de soie pour jeudi soir. Ve-

nez dans ma chambre et mettez-vous à l'œuvre immédiatement.

Agnès obéit.

Rose conduisait la marche, mais sa pensée était restée fixée sur la scène de la lingerie que son arrivée avait interrompue.

— Tenez, mademoiselle Darling, fit-elle, vous devez connaître le docteur Danton depuis longtemps, inutile de nier. Votre figure vous accuse.

Dites la vérité et honte à lui ! Ne le connaissiez-vous pas avant de venir ici ?

A ce moment, elles arrivaient dans la chambre de Rose.

A la grande surprise de cette jeune curieuse, Agnès se laissa tomber sur une causeuse, se couvrit la figure de ses mains, et éclata en sanglots.

— Grand Dieu ! s'écria la seconde des filles de M. Danton, dès que la surprise lui permit de parler, qu'avez-vous ? Pourquoi pleurez-vous ? Que vous a fait le docteur Danton ?

— Rien... rien ! s'écria la malheureuse petite. Oh ! rien ! Ce n'est pas cela ! Je suis très sotte et très faible ; mais, je vous en prie, ne vous occupez pas de moi ; ne me faites pas de questions. Je ne peux rien répondre et je suis très malheureuse.

— Allons, dit Rose après un silence, ne pleurez plus. Je ne savez pas que vous prendriez les choses ainsi ; autrement, je ne vous eusse rien demandé. Voici ma robe et je désire que vous en preniez le plus grand soin, Agnès. Prenez ma mesure.

Rose ne revint pas sur ce sujet avec Agnès,

mais, le soir même, elle prit le docteur lui-même à partie.

Elle était au piano, que Kate avait laissé pour faire une partie d'échecs avec Stanford et le frère de Grâce tournait avec empressement les feuillets de sa musique.

Tout à coup Rose leva les yeux sur lui, ses doigts frappants toujours les notes d'une mazurka.

Docteur Danton, qu'avez-vous fait à la pauvre Agnès Darling ?

— Moi ! Je ne comprends pas !

— C'est juste. Où l'avez-vous connue ?

— Qui vous a dit que je la connaissais ;

— Moi. Elle ne veut rien dire ; elle se contente de pleurer. Vous ne voulez rien dire ; vous éludez. N'importe, tôt ou tard je saurai la vérité.

— Est-ce qu'elle a pleuré ?

— Je le crois. A mon avis, on aime à faire des mystères dans cette maison. Là où il y a un secret, il y a une faute. Ce matin n'est pas la première fois que vous avez parlé à Agnès Darling.

— Peut-être, répondit le docteur d'un air très sérieux ; mais de quel droit parlerais-je de ses malheurs, à la pauvre enfant ? Elle a été très malheureuse, et j'ai eu l'occasion de lui rendre service. C'est tout ce que je sais ou tout ce que j'ai le droit de dire.

Il y avait sur les traits de Frank une expression qui, malgré l'assurance de Rose, empêchait toute autre question.

Mais je ne m'arrêterai pas avant de savoir, pensa-t-elle. J'ai trouvé le secret de M. Ri-

chards ; je trouverai le vôtre, aussi vrai que mon nom est Rose.

Les jours qui précéderent le bal, elle fut trop absorbée par ses préparatifs et la pensée de ses conquêtes pour s'occuper beaucoup d'Agnès et de ses secrets.

Et puis elle souffrait de son grand chagrin caché, de son amour trompé.

Pour remplir les promesses faites à Kate, Stanford était tout empressé et tout aimable auprès de sa sœur avec une persévérance insolente qui résistait à toutes les insultes et qui rendait Rose à moitié folle de rage.

Il s'obstinait près d'elle, toujours en présence de Kate et parlait pendant des heures tandis qu'elle ne pouvait qu'écouter et se révolter intérieurement.

Jamais, même quand elle l'évitait le plus, l'avait-elle aimé autant ? Ce pouvoir de fascination, ce charme de son visage, de sa voix, de son sourire qui avait fait la conquête de son cœur inconstant la première fois qu'elle l'avait vu, l'asservissait de plus en plus chaque jour.

C'était bien pénible de rester assise près de lui, maussade et silencieuse, les yeux tournés d'un autre côté ; mais le sang des Danton parlait encore chez elle et le souvenir de sa trahison l'armait contre lui.

— Je perds mon temps, Kate, dit-il à sa fiancée, notre jolie Rose ne veut pas me parler. Je soupçonne fort qu'elle aime ce très remarquable docteur Frank.

— Le docteur Frank ! Oh non ! il n'est pas assez beau pour Rose ?

(A suivre.)

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

IV

L'AMOUR A LA MODE

La vie était très agréable à Royallieu. Le château était situé dans le pays de Melton, à égale distance de Pitchley, du Quorn et de Belvoir.

Comme tous les châteaux respectables, il possédait une meute peu nombreuse, mais parfaitement dressée de petites dames et de demoiselles : c'est ainsi qu'on appelait dans le pays les chiennes de chasse qui ornaient l'élégant chenil de Royallieu, probablement même pour faire ressortir la coquetterie de leur installation.

On y prenait grand soin du gibier ; les faisans n'étaient nourris que de blé de Turquie jusqu'à ce qu'ils fussent devenus les plus beaux oiseaux du pays ; trente tireurs d'élite, secondés chacun par deux hommes dont l'unique occupation aurait été de recharger leurs armes, auraient pu trouver, dans les petits sentiers entre-croisés des fourrés de sureaux et de ronces, une suffisante quantité de poil et de plume pour ensanglanter l'herbe verte jusqu'à

l'heure du dîner et sans pour cela éclaircir beaucoup les rangs des animaux que, dans sa gourmandise égoïste, l'homme pour excuser sa cruauté appelle ses ennemis.

L'écurie était somptueuse. Quant à la cuisine, son chef, un artiste français, d'un génie consommé, avait un brougham dont il faisait seul usage et il portait des diamants de la plus belle eau !

Sous les gros hêtres touffus on voyait bon dir, dans l'herbe et dans les hautes fougères, biches et daims en quête de soleil ou d'ombre, selon la température.

Une nuée de domestiques poudrés remplissaient les antichambres du manoir, et des hôtes de la plus haute volée s'asseyaient régulièrement dans sa splendide salle de festin aux tentures rouges et or parsemées de Van Dyck et de Vernet.

Pendant... l'argent était rare à Royallieu, malgré cet appareil fastueux.

L'escompte de l'avenir payait le luxe présent, et l'extravagance, ce parasite, sapait constamment, d'une manière invisible, le noble vieux chêne de la famille planté par les Normands.

Qui donc se serait préoccupé de cela ? Personne.

Il était de règle dans la maison de ne jamais se soucier du terrible lendemain.

Il est vrai que chacun des châtelains qui s'étaient succédé serait plutôt mort que de consentir à laisser une seule acre du magnifique diadème de verdure tomber sous la hache de l'entrepreneur de charpente ou passer aux

maines d'un étranger ; aucun d'eux n'avait jamais voulu admettre que telle était l'issue fatale vers laquelle ils s'acheminaient lentement avec une imprévoyance aveugle et irréfléchie.

Le vieux vicomte, le plus hautain parmi les plus hautains gentilshommes n'aurait pas voulu diminuer d'un valet sa nombreuse livrée, et ses fils avaient accepté tels les enseignements qu'ils avaient reçus ; et ils ne pouvaient déceintement oublier, parvenus à l'âge d'hommes, les exemples qu'ils avaient eus sous les yeux dans leur enfance.

Quand on les envoya à Eton, avec des nécessaires de toilette en or, qui ornaient les tables de leur mère, cela les amena tout naturellement à souhaiter pour eux un luxe qui leur paraissait une des conditions indispensables de la vie ordinaire.

Toujours la vieille histoire. Combien de fois s'est-elle répétée ?..

Des enfants élevés au milieu d'une prodigalité extravagante sont lancés dans le monde, et on s'étonne naïvement qu'ils soient aussi incapables de se conduire qu'un poulain de deux ans, qui défie toute science et suit la piste comme il l'entend. Elevés comme de jeunes dauphins, ils sont jetés dans le tourbillon de la vie luxueuse pour y flotter du mieux qu'ils peuvent, avec cette circonstance, le plus souvent aggravante, qu'ils n'ont aucun point d'appui.

Au souvenir de certaines morts bruyantes ; devant certaines tombes dans lesquelles git oublié un nom déshonoré ; sur les bords de

quelque sombre lac d'Autriche, ou sous l'ombre monastique de quelque crypte espagnole en ruine : là, où une croix rouge fait frissonner le voyageur solitaire dans les solitudes vierges d'une forêt des Amazones ; dans les endroits où les lianes sauvages de l'Australie recouvrent un monticule sans nom, près des rives inconnues d'une lagune aux eaux desséchées par le soleil... le monde passe en haussant les épaules avec dédain.

Ce n'est pas sur ces victimes que devrait retomber le blâme, mais bien sur les bourreaux inconscients qui par des exemples funestes les ont amenés au bord de l'abîme.

Un pâle soleil d'hiver blanchissait la terrasse de Royallieu ; le vicomte s'y promenait le lendemain du Grand Military ; son pas était lent, ses membres affaiblis, mais le port de sa tête et l'éclat de ses yeux de faucon étaient restés aussi fier et aussi énergiques que dans ses plus jeunes années.

Il quittait rarement son appartement et personne, à l'exception du petit Berk, son Benjamin, ne paraissait devant lui sans qu'il en eût formellement exprimé le désir.

Il avait trop de jugement pour compromettre ses cheveux blancs et ses infirmités au milieu des jeunes élégants qui donnaient le ton à la mode et des chasseurs émérités de l'entourage de son fils ; il savait très bien que son temps était passé ; que ces jeunes gens ne l'auraient écouté qu'avec la patience commandée par la courtoisie, mais qu'ils auraient désiré le voir ailleurs, sans faire aucun cas de sa société. (A suivre.)

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris — Sommaire du numéro 2231 du 6 Janvier 1900.

GRAVURES. Exposition universelle de 1900 (supplément) : La France accueillant les peuples conviés à l'Exposition universelle. — Exposition de l'an VI (1798, au Champ-de-Mars. — Exposition de l'an IX (1801), dans la Cour du Louvre. — Exposition de 1806, sur l'E-planade des Invalides.

La Guerre du Transvaal : Les grenadiers gardes traversant la Modder-River. — Pretoria : Système de fermeture, pendant la guerre. — Les volontaires hollandais. — Le corps de police de l'armée. — Arrivée des premiers prisonniers anglais.

Départements (Saint-Etienne : Défilé des grévistes dans les rues. — Vue générale du Puits de la Loire, pendant le chômage.

Théâtre illustré : Gaité : Les Saltimbanques. Italie : La Catastrophe d'Amalfi : Atat antérieur et état actuel du site.

Beaux-Arts : Le sourire, tableau de Armand Bertou.

Portraits (Nécrologie) : M. E. Bertrand, directeur de l'Opéra. — M. Bovier Lapierre.

TEXTE. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variétés : Charles XI, par G. Lenôtre. — Théâtres, par H. Lemaire. — Le Salon du Cycle, par A. Wimille. — La Catastrophe d'Amalfi, par G. Toudouze. — L'Exposition universelle de 1900, par G. Lenôtre ; etc.

Explication des gravures, Revue comique, Echees, Rébus, Récréations, Memento de la semaine, Semaine illustrée, Chronique des livres, Véloipédie, etc.

Nouvelle illustrée : Un Dîner de Fiançailles, par J. Dantreville, illustrations de J. Simont-Guilhem.

Le numéro 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1414^e livraison (5 Janvier 1900).

Le Mystère de la Chauve-Souris (1804), par Gustave Toudouze. — L'Impératrice de Chine, par Henri Norval. — L'almanach Hachette. — La fabrication des jouets en Allemagne, par Pierre de Mériel. — Les Deux Henri, par François Deschamps. — La jeunesse de Mesdames Filles de Louis XV, par M^{me} Barbé.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. Six mois 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 4 janvier 1900.

V^{iss} Nacla : Chronique. — Camille Flammarion. — Sommes-nous au XX^e siècle ? — Jules Mary : Mademoiselle Guignol (suite). — Théodore Cahu : Perdus dans l'espace (suite). — Capitaine Danrit : L'invasionnaire (suite). — Fernand-Lafargue : Fin d'amour (suite). — Alfred Sirven et A. Siégel : Le dernier des Artaban (suite). — V^{iss} Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Utilisation des hauts fourneaux pour la production de la force motrice (Max de Nanouty) — La cuisine annexe de pharmacie, (Auguste Weiss). — Une visite de la société des ingénieurs civils de France aux chantiers de l'Exposition

universelle de 1900. (Gaston Jouglu). — Une industrie nouvelle, (Henry de Valsaintes). — Le maestro (A. Bonnin). — Les industries laitières au Canada. — Revêtement en verre des fils de fer ou de Nickel. — Harengaison, (M. Dibos). — La défense des côtes (Léon Déx). — Revue des inventions. — Chronique. — Revue des journaux. — Académie des sciences. — Cyclisme et automobilisme.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris. Abonnements : France, un an, 15 fr. ; 6 mois, 8 fr.

Etranger, un an, 18 fr. ; 6 mois 10 fr. Un numéro 0 fr. 35

Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE Rue Jacob, 56, à Paris LA

MODE ILLUSTRÉE JOURNAL DE LA FAMILLE Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND 16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux agréables a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

JOURNAL MUSICAL MENSUEL GRAND FORMAT LES MODERNES

paraissant en 12 fascicules, contenant chacun plusieurs nouveautés musicales pour piano, piano et chant, piano et violon, etc., etc., des meilleurs artistes de Paris et de la province. La musique donnée par LES MODERNES dans le cours de l'année représente une valeur marchande de plus de 200 francs.

5 fr. l'an Adresser les demandes à M. ROSOOR-DE-LATTRE, éditeur et imprimeur de musique à TOURCOING (NORD), en y joignant un mandat-poste. N-B. — Les abonnements remontent au 1^{er} numéro de l'année en cours.

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans vient de soumettre au Ministre des Travaux Publics une proposition tendant à donner une nouvelle extension à la délivrance des billets aller et retour sur son réseau.

Les billets d'aller et retour, qui sauf pour certains points exceptionnels tels que Paris, Bordeaux, Nantes et Toulouse ne sont actuellement délivrés que dans une région de 100 kilomètres, seront délivrés de toute gare à toute gare du réseau.

Les durées de validité seront augmentées. Elles seront au moins de 2 jours pour les

parcours jusqu'à 60 kilomètres, savoir : le jour du départ et le lendemain ; pour les distances supérieures à 60 kilomètres, la durée de validité sera de 1 jour par 100 kilomètres, et au délai ainsi calculé s'ajoutera le jour de départ et celui d'arrivée.

La durée de validité pourra être à deux reprises prorogée de moitié, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0.

Enfin, moyennant le paiement d'un supplément fixé à 1 fr. 0 fr. 75 ou 0 fr. 50 suivant la classe, les voyageurs porteurs de billets AR comportant un parcours d'au moins 300 kilomètres seront autorisés à s'arrêter deux fois en route, soit à l'aller, soit au retour

Ces facilités nouvelles seront certainement très appréciées dans toute la région desservie par le réseau d'Orléans.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

- Chez M^{me} CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta. — M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes. — Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie. — Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie. — M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES (Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÈNE SOIÉ ET FENDU Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 7 fr. Le stère, rendu franco à domicile..... 7 fr. 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 4 fr. 50 le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET CHANTIER DU CHEMIN DE FER AVENUE DES MARCHANDISES (Près la Gare des Marchandises)